

Page : 1/12

Date d'impression : 29.09.2020 Numéro de version 4 Révision: 29.09.2020

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: <u>Aatiram® 65</u> non coloré

# 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Emploi de la substance / de la préparation Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur:

Cheminova Deutschland GmbH & Co. KG FMC Agricultural Solutions Stader Elbstraße 26 21683 Stade Germany

Tel: +49 (0) 4141 9204 0 Fax: +49 (0) 4141 9204 210 datenblatt@fmc.com www.fmcagro.de

#### Service chargé des renseignements:

Cheminova Deutschland GmbH & Co. KG FMC Agricultural Solutions Stader Elbstraße 26 21683 Stade Germany

Tel: +49 (0) 4141 9204 0 Fax: +49 (0) 4141 9204 210 datenblatt@fmc.com www.fmcagro.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Les cas d'intoxication:

Numéro ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59 (Centre anti-poison et de toxicovigilance français)

Incidents liés aux substances dangereuses/marchandises dangereuses (p. ex. déversements, fuites, incendie, exposition ou accident):

0800 181 7059 (CHEMTREC Allemagne, numéro gratuit, 24 h) +49 (0) 69 643 508 409 (CHEMTREC depuis l'étranger, 24 h)

# RUBRIQUE 2: Identification des dangers

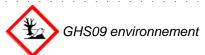
## 2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS08 danger pour la santé

STOT RE 2

H373 Risque présumé d'effets graves pour le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.





Page: 2/12

Date d'impression: 29.09.2020 Numéro de version 4 Révision: 29.09.2020

Nom du produit: Aatiram® 65 non coloré

(suite de la page 1)

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.



Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

## Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### Pictogrammes de danger







GHS07 GHS08 GHS09

#### Mention d'avertissement Attention

## Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

thirame

#### Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de

protection des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P501 Dispose of contents/container to a suitable waste collection point.

## Indications complémentaires:

EUH208 Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### 2.3 Autres dangers

# Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

# RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

## 3.2 Mélanges

#### Description:

Suspension concentrée aqueuse (SC) des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)



Page: 3/12

Date d'impression: 29.09.2020 Numéro de version 4 Révision: 29.09.2020

Nom du produit: Aatiram® 65 non coloré

(suite de la page 2)

Composants dangereux:		
CAS: 137-26-8	thirame	54-56%
EINECS: 205-286-2	♦ STOT RE 2, H373; ♦ Aquatic Acute 1, H400 (M=10);	
Numéro index: 006-005-00-4		
Reg.nr.: 01-2119492301-45	Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319;	
	Skin Sens. 1, H317	
CAS: 57-55-6	propane-1,2-diol	<5%
EINECS: 200-338-0	substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions	
Reg.nr.: 01-2119456809-23	communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de	
	travail	
CAS: 81065-51-2	Méthylène polyméthylnaphtyl sulfonate de sodium	<2%
Numéro CE: 900-864-4	🗘 Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	
CAS: 119432-41-6	Tristyril phénol éthoxylé, sulfaté (16 OE)	<2%
	Aquatic Chronic 3, H412	
CAS: 2634-33-5	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	< 0,05%
EINECS: 220-120-9	Eye Dam. 1, H318;  Aquatic Acute 1, H400;	
Numéro index: 613-088-00-6	(1) Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1,	
	Ĥ317	

#### Indications complémentaires:

Pour le libellé des mentions de danger citées, se référer au chapitre 16.

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales:

Amener les sujets à l'air frais.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

#### Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur où elle peut respirer confortablement et consulter un médecin pour plus de sécurité.

#### Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche avec l'eau, ne pas avaler.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale et présenter cette fiche de données de sécurité.

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Risques

Risque d'aggravation en cas de consommation d'alcool.

(suite page 4)

Page : 4/12

Date d'impression : 29.09.2020 Numéro de version 4 Révision: 29.09.2020

Nom du produit: Aatiram® 65 non coloré

(suite de la page 3)

La substance active est la dithiocarbamate.

# 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), pas d'antidot connu.

# RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction:

Mousse

Utilisez du dioxide de carbone (CO<sub>2</sub>) et de la poudre d'extinction pour les petits incendies.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)

Oxydes de soufre (SOx)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

## Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil respiratoire autonome.

Porter un vêtement complet de protection.

#### Autres indications

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Abattre les fumées d'incendie à l'eau pulvérisée.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Porter un équipement de sécurité. Éloigner les personnes non protégées.

Ne pas toucher le produit renversé ou la surface contaminée.

# 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, les eaux de surface et les nappes d'eau souterraines. En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, célite, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Mettre dans des conteneurs spéciaux d'élimination.

Si possible nettoyer la zone avec beaucoup d'eau et du détergent. Absorber le liquide de nettoyage avec un absorbant et transférer dans des récipients adéquats pour élimination.

Les déversements importants absorbés par le sol doivent en être extirpés et transférés dans des conteneurs appropriés pour l'élimination.

(suite page 5)

Page : 5/12

Date d'impression : 29.09.2020 Numéro de version 4 Révision: 29.09.2020

Nom du produit: Aatiram® 65 non coloré

(suite de la page 4)

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

# RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Porter un équipement de protection individuelle.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.

Enlever les vêtements et les équipements de protection contaminés avant de se rendre dans une zone où l'on mange.

#### Préventions des incendies et des explosions:



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Stockage:

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le récipient d'origine.

Stocker le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

#### Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Ne pas stocker avec des agents oxydants forts.

# Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Protéger contre le gel.

Interdire l'accès aux enfants.

Température de stockage recommandée: Stocker au-dessus de 0 °C et au-dessous de 30 °C.

Classe de stockage: 10 (TRGS 510): Liquides inflammables

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Utiliser en accord avec le manuel d'utilisation.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir la section 7.

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

#### 137-26-8 thirame

VLEP Valeur à long terme: 5 mg/m³

(suite page 6)

Page : 6/12

Date d'impression : 29.09.2020 Numéro de version 4 Révision: 29.09.2020

Nom du produit: Aatiram® 65 non coloré

(suite de la page 5)

#### 57-55-6 propane-1,2-diol

Des valeurs limites d'exposition existent dans d'autres pays.

#### Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Equipement de protection individuel:

#### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Assurer une ventilation suffisante.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.

L'équipement de protection individuel conseillé dans le mode d'emploi est à utiliser lors de l'application du produit.

#### Protection respiratoire:



Utiliser un masque respiratoire FFP2 à usage unique répondant à la norme EN 149.

#### Protection des mains:



Gants de protection (EN 374, EN 388, EN 420)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Une protection préventive de la peau grâce à des crêmes de protection cutanées est recommandée.

Après l'utilisation de gants, nettoyer la peau et appliquer un produit de soin cutané.

#### Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance du matériau des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit alors être contrôlée avant l'utilisation.

Choisir des gants résistants aux produits chimiques.

Les gants conseillés doivent être à base de:

Nitrile, épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,11 mm

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 374 partie 3: indice de protection 6), par exemple: Dermatril®

En cas d'utilisation de gants faits à base d'autres matrériaux ou provenant d'un autre fabricant, le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques (EN 166)



Page : 7/12

Date d'impression : 29.09.2020 Numéro de version 4 Révision: 29.09.2020

Nom du produit: Aatiram® 65 non coloré

(suite de la page 6)

#### Protection du corps:



Utilisez approprié protection du corps. Vêtement de protection conte les produits phytopharmaceutiques (Norme DIN 32781) est recommandée lors de l'application du produit.



Chassures solides, par exemple des bottes en caoutchouc (EN 20345)

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles Indications générales.

Aspect:

Forme: Suspension Couleur: Ivoire clair

Odeur:Sucrée, aromatiqueSeuil olfactif:Non déterminé.

valeur du pH à 20 °C: 6-8

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition: ca.100 °C

Point d'éclair > 100 °C

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

**Température d'inflammation:** Non déterminé.

**Température de décomposition:** Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité: Le test a été réalisé avec une formulation analogue.

ca. 290 °C (EEC A.15).

**Propriétés explosives:** Pas de danger d'explosion en cas de stockage et de

manipulation conformes.

Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé. Supérieure: Non déterminé.

Propriétés comburantes Le produit n'est pas un comburant.

Pression de vapeur: Non déterminé.

**Densité à 20 °C:**Vitesse d'évaporation.

ca. 1,2 g/cm³

Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Dispersible

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Thirame: log Pow (indépendant de pH): 1,73, BCF: non

concerné. Thiram 6507/VI/99-Final- 27 June 2003

(suite page 8)



Page : 8/12

Date d'impression : 29.09.2020 Numéro de version 4 Révision: 29.09.2020

Nom du produit: Aatiram® 65 non coloré

(suite de la page 7)

Viscosité:

**Dynamique:** Non déterminé. **Cinématique:** Non déterminé.

**9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Stable sous des conditions normales.

#### 10.2 Stabilité chimique

#### Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses en cas de stockage et de manipulation conformes.

#### 10.4 Conditions à éviter

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Des vapeurs nocives et irritantes peuvent se dégager si le produit est chauffé.

#### 10.5 Matières incompatibles:

Oxydants forts.

Acides forts.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux en cas de stockage et d'usage conformes. Afin d'obtenir des informations sur les produits de décomposition en cas d'incendie, consulter la section 5.

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Le test a été réalisé avec une formulation analogue.

#### Toxicité aiguë

Nocif par inhalation.

Valeurs LD/LC50 déterminantes	pour la	classification:
-------------------------------	---------	-----------------

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat) (OECD 420)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat) (OECD 402)

#### 137-26-8 thirame

Inhalatoire LC50/4h 3,46 mg/L (rat, ♀)

# Effet primaire d'irritation:

Corrosion cutanée/irritation cutanée N'est pas irritant (OECD 404).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire N'est pas irritant (OECD 405).

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

# Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

#### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)

Page : 9/12

Date d'impression : 29.09.2020 Numéro de version 4 Révision: 29.09.2020

Nom du produit: Aatiram® 65 non coloré

(suite de la page 8)

#### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

#### Toxicité aquatique:

Aucune donnée disponible pour ce produit.

Le classement est basé sur la toxicité aquatique de la substance active.

#### 137-26-8 thirame

LC50 (96 h) 0,046 mg/L (Oncorhynchus mykiss)

EC50 (48 h) 0,011 mg/L (Daphnia magna)

EC50 (72 h) 0,065 mg/L (Selenastrum capricornutum)

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Les informations sont relatives à la substance active:

Pas facilement biodégradable.

# 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Thirame: log Pow (indépendant de pH): 1,73, BCF: non concerné. Thiram 6507/VI/99-Final-27 June 2003

Vu le coefficient de distribution n-Octanol/eau, une accumulation dans les organismes n'est pas probable.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### Effets écotoxiques:

Remarque: Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Autres indications écologiques:

# Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

# 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

**PBT:** Non applicable. **vPvB:** Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 10)



Page : 10/12

Date d'impression : 29.09.2020 Numéro de version 4 Révision: 29.09.2020

Nom du produit: Aatiram® 65 non coloré

(suite de la page 9)

# Emballages non nettoyés: Recommandation:

Evacuation conformément aux prescriptions légales. Ne pas utiliser les emballages pour d'autres produits.

# RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR, IMDG UN3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR UN3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE

VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(thirame)

**IMDG** ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Thiram), MARINE

**POLLUTANT** 

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG



Classe 9 Matières et objets dangereux divers.

Étiquette 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant: Oui

Marquage spécial (ADR):

Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Matières et objets dangereux divers.

Numéro d'identification du danger (Indice

 Kemler):
 90

 No EMS:
 F-A,S-F

 Stowage Category
 A

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au

recueil IBC Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

**ADR** 

Quantités exceptées (EQ):E1Quantités limitées (LQ)5LQuantités exceptées (EQ)Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur:

30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur:



Page : 11/12

Date d'impression : 29.09.2020 Numéro de version 4 Révision: 29.09.2020

Nom du produit: Aatiram® 65 non coloré

(suite de la page 10)

Catégorie de transport Code de restriction en tunnels	1000 ml 3 (-)
IMDG Limited quantities (LQ) Excepted quantities (EQ)	5L Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
"Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE,

N.S.A. (THIRAME), 9, III

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directive 2012/18/UE

**Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris. **Catégorie SEVESO** E1 Danger pour l'environnement aquatique

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

## Prescriptions nationales:

#### Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes (Directive 2014/27/UE du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive du Conseil 94/33/CE).

# Classe de pollution des eaux:

Il est impératif d'empêcher les produits phytosanitaires de pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Pour cette raison ils doivent être stockés conformément aux exigences de sécurité d'après la classe 3 de pollution des eaux. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de classifier les produits phytosanitaires dans une classe de pollution des eaux et de les étiqueter comme tels.

#### Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction

Éviter tout contact inutile avec le produit.

L'emploi abusif peut nuire à la santé.

Ne pas manger de semences traitées, même si elles ont été mixées avec des semences non traitées.

# 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche de données de sécurité a été réalisée en accord avec le règlement (UE) 2015/830 de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006.

(suite page 12)



Page: 12/12

Date d'impression: 29.09.2020 Numéro de version 4 Révision: 29.09.2020

Nom du produit: Aatiram® 65 non coloré

(suite de la page 11)

#### Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour le foie à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Service établissant la fiche technique: Regulatory Affairs Contact:

Cheminova Deutschland GmbH & Co. KG FMC Agricultural Solutions Stader Elbstraße 26 21683 Stade Germany

Tel: +49 (0) 4141 9204 0 Fax: +49 (0) 4141 9204 210 datenblatt@fmc.com

www.fmcagro.de

## Acronymes et abréviations:

BCF ou FBC: Facteur de bioconcentration EC50: Concentration Effective (CE), 50 % log Pow: Coefficient de partage octanol-eau

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritim Dangerous Goods Code (Code maritime international des marchandises dangereuses)

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques, SGH)

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

TRGS: Technische Regeln für Gefahrstoffe (Technical Rules for Hazardous Substances)

LC50: Lethal concentration, 50 percent (Concentration létale médiane, CL<sub>50</sub>)

LD50: Lethal dose, 50 percent (Dose létale médiane, DL50)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic (substances persistantes, bioaccumulables et toxiques)

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative (substances très persistantes et très bioaccumulables)

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - voie orale – Catégorie 4 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aigué pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

\* Données modifiées par rapport à la version précédente